



## Bruit dans la Métropole du Grand Paris : du diagnostic à l'action

**Le 28 juin 2018, lors du Conseil métropolitain, la Métropole du Grand Paris a approuvé ses cartes stratégiques du bruit et a décidé de lancer l'élaboration de son plan métropolitain de prévention du bruit dans l'environnement. La Métropole s'appuiera sur le diagnostic des enjeux établi par Bruitparif.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les compétences de la Métropole du Grand Paris ont été étendues à la lutte contre les nuisances sonores. La Métropole figure parmi les 47 autorités françaises compétentes pour élaborer les cartes stratégiques de bruit (CSB) et les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), conformément à la directive européenne 2002/49/CE. Afin de l'aider à prioriser son intervention, elle a fait appel à Bruitparif en 2017.

Après avoir produit les cartes stratégiques du bruit de la Métropole du Grand Paris<sup>(1)</sup>, le centre régional d'évaluation technique de l'environnement sonore a utilisé la méthodologie préconisée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour réaliser sur l'ensemble du territoire métropolitain un diagnostic fin des impacts sanitaires des bruits des transports routier, ferroviaire et aérien, ainsi que de leur cumul, par maille de 500 mètres de côté. Il

en ressort que près d'un million de personnes (sur sept millions) sont hautement gênées par le bruit des transports, et que le sommeil de près de 500 000 personnes (7,3 % de la population) y est très perturbé.

### 15 % de la population métropolitaine exposée à des bruits excédant les valeurs limites réglementaires

Les habitants de la zone dense perdent en moyenne huit mois de vie en bonne santé du fait de leur exposition au bruit des transports. Les différences territoriales sont considérables, puisque ce chiffre peut atteindre 19 mois dans les communes les plus exposées.

Le travail conduit par Bruitparif en partenariat avec la Métropole du Grand Paris a en outre permis d'identifier les 250 mailles à enjeux prioritaires en termes d'exposition des populations et d'impact social du bruit. Celles-ci se concentrent pour une bonne part autour des grandes infrastructures routières (boulevard périphérique, A4, A6, A1, A3, A13, RN13, RN6, RD910, RD907...) et le long de certains sillons ferroviaires, mais aussi au sein des secteurs survolés du nord du T6 (Plaine Commune) et du sud-est du T12 (Grand Orly Seine-Bièvre), où les nuisances aéroportuaires se cumulent souvent avec les problèmes posés par la route ou le rail. Les villes d'Ablon-sur-Seine, de Villeneuve-le-Roi ou de Villeneuve-Saint-Georges sont les plus durement frappées par les impacts sanitaires du bruit, avec une moyenne de 18 mois de vie en bonne santé perdues par leurs habitants.

(1) <http://carto.bruitparif.fr/zone/MGP>

Pour en savoir plus et télécharger le diagnostic acoustique métropolitain : [www.bruitparif.fr/publication-du-diagnostic-bruit-de-la-metropole-du-grand-paris/](http://www.bruitparif.fr/publication-du-diagnostic-bruit-de-la-metropole-du-grand-paris/)

IMPACTS SANITAIRES DES BRUITS DES TRANSPORTS  
ET MAILLES À ENJEUX PRIORITAIRES

